

# Le Cercle & l'Harmonie

Jérémie Rhorer *direction* / Julien Chauvin *premier violon*

Rejoindre le Cercle de l'Harmonie, c'est intégrer un **club privilégié** de mécènes qui se réunissent autour d'un très beau projet musical.

## Quelle adhésion choisir ?

Quelque soit la formule choisie, l'adhésion à l'association le Cercle de l'Harmonie donne droit à de nombreux avantages :

- Information régulière sur la programmation et les activités du Cercle (Newsletter, information sur les diffusions radiophoniques et télévisées...)
- Tarifs privilégiés pour les concerts (sur demande exprimée 3 semaines avant la date du concert à [communication@cercledeharmonie.fr](mailto:communication@cercledeharmonie.fr))
- Invitations aux générales et aux événements du Cercle.

## Membre Ami

Cotisation annuelle à partir **200 euros** par personne ou **300 euros** pour un couple

## Membre Bienfaiteur

Cotisation annuelle à partir **500 euros** par personne ou **800 euros** pour un couple  
*En plus des avantages cités ci-dessus, vous recevrez un CD ou DVD à choisir parmi les productions de l'année et pourrez assister à quelques répétitions de l'orchestre.*

## Membre Donateur

Cotisation annuelle à partir **1000 euros** par personne ou **1800 euros** pour un couple  
*En plus des avantages cités ci-dessus, vous serez invités systématiquement aux répétitions de l'orchestre et bénéficierez d'invitations pour 2 personnes aux événements du Cercle.*

## Le Cercle de l'Harmonie

10 rue de Montmorency - 75003 PARIS

Tel : 01 46 07 53 11

[contact@cercledeharmonie.fr](mailto:contact@cercledeharmonie.fr) / <http://cercledeharmonie.fr>

## Les avantages du mécénat

Le donateur bénéficie d'une réduction d'impôt égale à 66% des sommes versées, retenues dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable. Le bénéfice de la réduction d'impôts peut être reportée sur les 5 années suivantes.

### Exemple :

Un particulier décide de verser 200 euros à une association d'intérêt général. Au titre de la loi sur le mécénat votée en 2003, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 %, soit 132 euros. Le coût réel de son don sera de 68 euros.

## Bulletin d'adhésion

NOM \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

Je souhaite adhérer à l'association le Cercle de l'Harmonie en tant que Ami / Donateur / Bienfaiteur\*  
et ma cotisation d'un montant de \_\_\_\_\_  
euros par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Cercle de l'Harmonie ou par virement bancaire sur le compte Société Générale Paris Bourse

IBAN : FR76 3000 3000 5900 0501 3633 311

BIC : SOGEFRPP

\*rayez les mentions inutiles

## Conseil d'Administration de l'association loi 1901

Monique Pelletier  
*présidente d'honneur*

### membres

Pia de Brantes  
*présidente*  
Alain Dorfner  
*secrétaire général*  
Raoul Mériguet  
*trésorier*  
Anne Blanchard  
Béatrice Dorfner  
*administrateur délégué*  
Macha Makeïeff  
Anne de Rougemont  
*administrateur délégué*  
Olivier Tcherniak  
*administrateur délégué*

### membres Fondateurs

Julien Chauvin  
Bernard Crozier  
Nicolas Fouilleroux  
François Piatier  
Jérémie Rhorer

### Direction

Julien Chauvin  
*co-directeur musical*  
Jérémie Rhorer  
*co-directeur musical*  
Bernard Crozier  
*directeur général*

### Conseil Artistique

Julien Chauvin  
Nicolas Fouilleroux  
David Glidden  
Thomas de Pierrefeu  
Jérémie Rhorer  
Tami Troman  
Javier Zafrá